

# MOUVEMENT 2011

## Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 2 classes)

### FICHE N° 1

02211056	TREVOU TREGUIGNEC	SANATORIUM MARIN DE TRESTEL	CHARGE DIRECTION SPE < 3 CLS	OPTION C	1,00
0221661L	ST CAST LE GUILDO	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	CHARGE DIRECTION SPE < 3 CLS	OPTION D	1,00
0221101C	LANGUEDIAS	IME LES AMIS DE BEL AIR	CHARGE DIRECTION SPE < 3 CLS	OPTION D	1,00
0221664P	LOUDEAC	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF	CHARGE DIRECTION SPE < 3 CLS	OPTION D	1,00

#### Descriptif du poste:

Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés  
- arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé  
(BO n° 17 du 23/04/09)

La coordination de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH Option C ou D.

#### Missions :

- mettre en œuvre de façon concertée le volet pédagogique du Projet personnel de scolarisation de chaque élève accueilli dans l'établissement à travers un enseignement spécialisé,
- organiser la mise en œuvre de tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du Projet Personnalisé de scolarisation, au service du parcours de formation de l'élève,
- participer aux réunions de coordination et de promotion de la scolarisation,
- mettre en œuvre un travail de partenariat avec l'ensemble des personnels de l'établissement.

Il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction de chaque l'établissement afin de connaître le projet d'établissement.

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de certains établissements. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Saint-Brieuc ASH, chargé de la scolarisation des élèves handicapés (tél : 02 96 75 90 07).

## FICHE N° 2

0221102D	DINAN	INSTITUT MEDICO EDUC. LES VALLEES - option D	DIR. ECOLE ELEM +3CL SPE	1,00
0221510X	ST BRIEUC	INSTITUT MEDICO EDUC. DU VALAIS - option D	DIR. ECOLE ELEM +3CL SPE	1,00
0221562D	PLERIN	CENTRE HELIO MARIN ST LAURENT - option C	DIR. ECOLE ELEM +3CL SPE	1,00
0221564F	PLEMET	INSTITUT MEDICO EDUC. BEL AIR - option D	DIR. ECOLE ELEM +3CL SPE	1,00
0221663N	ST BRIEUC	INSTITUT MEDICO EDUC. "GUY CORLAY" - option D	DIR. ECOLE ELEM +3CL SPE	1,00
0221665R	MINIHY TREGUIER	INSTITUT MEDICO EDUC. KER AN HEOL - option D	DIR. ECOLE ELEM +3CL SPE	1,00
0221752K	PLAINTEL	INSTITUT MEDICO EDUC. ST-QUIHOUE - option D	DIR. ECOLE ELEM +3CL SPE	1,00

Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés  
- arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé  
(BO n° 17 du 23/04/09)

La coordination de l'unité d'enseignement est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH.

Pour les postes de PLAINTEL, PLEMET, TREGUIER, ST-BRIEUC Le Valais, ST-BRIEUC Guy Corlay le CAPSAIS ou CAPA-SH option D est exigé. Pour le poste de PLERIN, le CAPSAIS ou CAPA-SH option C est exigé.

### Missions:

- En collaboration avec le directeur de l'établissement, fixe et garantit les modalités de fonctionnement de l'unité d'enseignement
- Coordonne l'activité des professeurs des écoles et détermine les emplois du temps et les services dans le cadre des dispositions réglementaires
- Est chargé de promouvoir et d'organiser les temps de scolarisation à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement
- Est associé aux décisions d'orientation des jeunes et au suivi des scolarisations en milieu ordinaire
- Est responsable de la tenue des documents relatifs à la scolarité des élèves. Il est informé des entrées, sorties et absences, et participe aux réunions d'admission des enfants ou adolescents
- Participe aux réunions de coordination des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques dont bénéficient les jeunes au sein de l'établissement.

Cette coordination s'exerçant dans le cadre du fonctionnement global de l'établissement (projet d'établissement, projet éducatif, thérapeutique et pédagogique), il est nécessaire, pour obtenir toutes informations sur ces postes, de se renseigner auprès de la direction de l'établissement et/ou auprès de Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Education Nationale de SAINT BRIEUC ASH en charge de la scolarisation des élèves handicapés (02 96 75 90 07). Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de certains établissements.

## MOUVEMENT 2011

### FICHE n°3

## ENSEIGNANT REFERENT auprès des élèves en situation de handicap

0220656U	QUINTIN	Enseignant référent	1,00
0220756C	BROONS	Enseignant référent	1,00
0220829G	GUINGAMP	Enseignant référent	1,00
0221091S	ROSTRENEN	Enseignant référent	1,00
0221585D	ST BRIEUC	Enseignant référent	1,00
0221710P	LANNION	Enseignant référent	1,00
0221901X	DINAN	Enseignant référent	1,00
0220291X	PLOEUC SUR LIE	Enseignant référent	1,00
0220250C	PLERIN	Enseignant référent	1,00
0220203B	PLANCOËT	Enseignant référent	1,00

#### Descriptif du poste:

- L'enseignant référent est un enseignant spécialisé titulaire du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du 2CA-SH qui **exerce les fonctions de référent auprès des élèves handicapés** du département afin d'assurer sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.

Il travaille en lien étroit avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- Cet enseignant contribue, sur son secteur d'intervention, à l'accueil, à l'information et au conseil de l'élève, de ses parents ou de son représentant légal et des équipes pédagogiques, lors de l'inscription dans une école ou un établissement scolaire. Il est chargé, à partir du travail de l'équipe éducative, de rassembler et de synthétiser les éléments de l'évaluation des besoins et des compétences du jeune réalisée en milieu scolaire.

- Cet enseignant est chargé de réunir et de coordonner l'Equipe de Suivi de la Scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent. Il organise les réunions des équipes de suivi de la scolarisation et transmet les bilans réalisés à l'élève, ou à ses parents ou à son représentant légal ainsi qu'à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation. Il contribue ainsi à l'évaluation conduite par cette même équipe pluridisciplinaire ainsi qu'à l'élaboration de la proposition du Projet personnalisé de Scolarisation

- Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre de ce **Projet personnalisé de Scolarisation**. Dans le cadre de l'équipe de suivi de la scolarisation, il procède, une fois par an à l'évaluation du projet et à sa mise en œuvre.

- Le secteur d'intervention des enseignants référents est fixé par décision de l'IA DSDEN. Il comprend nécessairement les écoles et les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé et médico-sociaux implantés dans ce secteur, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.

- Les enseignants référents sont affectés dans l'un ou l'autre des établissements scolaires de leur secteur d'intervention et placés sous l'autorité de l'IEN ASH.

**Profil souhaité :**

- Bonne connaissance de la politique de scolarisation des enfants en situation de handicap et en particulier de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005.
- Bonnes aptitudes au travail en équipe et en partenariat
- Bonnes connaissances de l'outil informatique (tableur, traitement de textes)
- Grande aptitude à la communication
- Grande souplesse organisationnelle et réelle disponibilité horaire
- Disponibilité calendaire pour assurer la continuité du service.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Saint-Brieuc ASH (tél. : 02.96.75.90.07).

Les candidats titulaires des titres requis seront reçus par une commission départementale d'entretien, qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

# MOUVEMENT 2011

## FICHE N° 4

**Postes spécialisés**  
**« Unités Localisées d'Inclusion Scolaire »**  
(anciennement UPI)

0221623V	DINAN Broussais	UPI	OPTION D	1,00
0220197V	GUINGAMP J. Prévert	UPI	OPTION D	2,00
0221537B	LAMBALLE G. Tery	UPI	OPTION D	1,00
0221931E	LANNION Y. Coppens	UPI	OPTION D	2,00
0221509W	LOUDEAC Les Livaudières	UPI	OPTION D	2,00
0220038X	PLANCOET	UPI	OPTION D	1,00
0220185G	SAINT BRIEUC Le Braz	UPI	OPTION D	1,00
0220054P	SAINT BRIEUC Racine	UPI	OPTION D	1,00

Postes d'enseignement du premier degré chargé de la coordination de l'ULIS pour enfants présentant des troubles cognitifs.

### Descriptif du poste :

Sous la responsabilité conjointe du Principal du Collège et de l'Inspecteur de l'Education Nationale de Saint-Brieuc ASH pour le volet pédagogique, l'enseignant :

- met en œuvre le Projet Personnalisé de Scolarisation conformément aux décisions prises par la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- organise et gère l'ensemble des actions d'intégration prévues par les projets individuels des élèves,
- coordonne les activités au sein de l'ULIS, notamment celles des personnels des services spécialisés et AVS,
- facilite l'intervention des professeurs du collège auprès des élèves intégrés en leur fournissant les informations utiles et les appuis pédagogiques,
- dans le cadre du regroupement des élèves, dispense à ceux-ci un enseignement adapté à leurs possibilités consolidant ainsi les apprentissages scolaires et favorisant le développement des apprentissages culturels et sociaux,

### Compétences :

- être titulaire du CAPSAIS option D,
- avoir le sens de l'initiative et du travail en équipe,
- posséder rigueur et capacité d'organisation.

## MOUVEMENT 2011

Poste spécialisé « dispositif de scolarisation » au collège Beaufeuillage à St Briec

### FICHE N° 4 bis

0220195T	SAINT BRIEUC Beaufeuillage	UPI	OPTION D	1,00
----------	----------------------------	-----	----------	------

Le dispositif externalisé de scolarisation ouvert à la rentrée 2008 au collège Beaufeuillage a une double vocation d'accueil de pré adolescents ou d'adolescents en difficulté psychologique.

Il accueillera deux groupes d'élèves distincts en alternance.

- Un groupe d'élèves suivis par l'hôpital de jour adolescents de St-Briec.
- Un groupe d'élèves pris en charge par l'ITEP de Kerbeaurieux à St-Quay Portrieux.

L'objectif pédagogique dans les deux cas est tout d'abord de poursuivre les apprentissages scolaires et de favoriser dans les meilleurs délais un retour à la scolarité en milieu ordinaire.

#### Les compétences attendues de l'enseignant coordinateur du dispositif :

- Une bonne connaissance des enseignements aux adolescents et aux élèves du primaire et de leurs problématiques spécifiques.
- Une expérience de travail en partenariat avec des services de soins et des services du médico-social.
- Une bonne connaissance des programmes de l'école primaire et de ceux du collège.
- Une volonté affichée de participer à la création et à l'évolution du dispositif en partenariat et en concertation avec les responsables des structures concernées (collège - hôpital de jour - ITEP).
- Une disponibilité importante compte-tenu des réunions et de très grandes qualités relationnelles.
- Un positionnement clair sur le rôle et le statut des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Un engagement à suivre les formations éventuellement proposées.
- La possession du CAPA-SH option D est indispensable.

Les candidats titulaires des titres requis seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

# MOUVEMENT 2011

## FICHE N°5

### Poste enseignant spécialisé Maison d'arrêt de St Briec (0221885E)

0221885E	Maison d'arrêt St Briec	ISES	OPTION F	1,00
----------	-------------------------	------	----------	------

- Candidat titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH option F ayant de préférence une expérience en formation d'adultes.
- L'enseignant nommé s'engage à suivre l'intégralité des sessions de formation organisées conjointement par les ministères de l'Education Nationale et de la Justice et à s'adapter aux différentes contraintes de service liées à ce poste.
- Au cours de la première année de fonction, il reste titulaire du poste qu'il occupait précédemment.
- L'enseignement à des adultes ou des mineurs en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation à un diplôme pour un public ayant, pour la majorité, un niveau peu élevé (préparation aux examens CFG-brevet, lutte contre l'illettrisme)
- Mise en œuvre et accompagnement des enseignements à distance.
- Ces actions d'enseignement s'accompagnent de tâches de coordination et de concertation (notamment avec les responsables de l'Unité Pédagogique Régionale).
- Des capacités à travailler en équipe, à respecter les règles de sécurité et de fonctionnement d'un établissement pénitentiaire sont absolument nécessaires.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Education Nationale A.S.H. (Tél : 02 96 75 90 07).

Les candidatures doivent être adressées pour le 18 avril 2010, délai de rigueur, à l'Inspection Académique - Division du 1<sup>er</sup> degré

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

0220092F	ST BRIEUC	IEN ASH	ACEN	AIDE C. IEN (ACEN)	SANS SPE	1
----------	-----------	---------	------	--------------------	----------	---

1) Suivi et mise en œuvre des décisions de la MDPH :

- Mise en œuvre des notifications
- Mise à jour des tableaux de bord,
- Transmission des informations à l'Inspection Académique en vue de la mise à jour des conventions.

2) Emploi du temps des AVS et EVS :

- Organisation des temps de service et des affectations,
- Aide à la mise en place des emplois du temps,
- Gestion des remplacements,
- Suivi des absences et des autorisations d'absence.

3) Gestion de l'information à destination des :

- Parents,
- Equipes d'écoles publiques et privées,
- AVS et EVS

4) Divers :

- Renseignement des enquêtes,
- Participation aux commissions de recrutement,
- Participation au groupe de suivi AVS et EVS.

5) Suivi de l'organisation :

- Mise à jour des documents de suivi des activités des AVS.
- Envoi et recueil des évaluations et souhaits des professionnels, des familles et des AVS pour ajustement d'intervention et organisation des services.

Compétences attendues :

- Enseignant ayant une bonne connaissance des domaines de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés,
- Aptitudes à s'organiser, communiquer, expertiser et évaluer,
- La maîtrise de l'informatique de bureau (traitement de texte et tableur) de même qu'une réelle disponibilité horaire et calendaire (continuité du service) sont indispensables à l'exercice de cette fonction (réunions le soir et le mercredi après-midi).

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires auprès de Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Education Nationale A.S.H. (02 96 75 90 07) en vue d'une information plus approfondie sur les tâches et missions dévolues à ce poste.

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.



# MOUVEMENT 2011

## FICHE N°7

**Classe-relais**  
**1 ETP au collège A. Le Braz de SAINT-BRIEUC**  
**1 ETP au collège J. Prévert de GUINGAMP**

0220185G	ST BRIEUC	Clg Le Braz	CLR	CLASSE RELAIS	Option F	1,00
----------	-----------	-------------	-----	---------------	----------	------

Ces postes sont sous l'autorité conjointe de l'IEN ASH et de l'IEN IO.

La finalité essentielle de cette classe consiste à favoriser, par un accueil spécifique et temporaire, une réinsertion effective des élèves dans une formation ordinaire sous statut scolaire ou dans une formation en alternance.

Y sont scolarisés à temps partiel en priorité des jeunes de 14 à 16 ans qui, en grande difficulté scolaire et personnelle sont dans un processus de décrochage scolaire ou en ont été exclus. Le travail s'effectue en partie avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les partenaires territoriaux.

Les objectifs doivent permettre aux jeunes accueillis de :

- 1 / se construire un projet personnel et professionnel,
- 2 / reprendre et poursuivre les apprentissages fondamentaux,
- 3 / se socialiser dans le groupe, accepter les règles de la vie collective
- 4 / se situer par rapport à la loi,
- 5 / favoriser ainsi le retour dans un établissement scolaire ou l'engagement dans un cursus d'apprentissage et/ou de formation professionnelle.

### DESCRIPTIF DU POSTE :

Appréhender le jeune dans sa globalité, en collaboration avec les partenaires :

- en tant que personne (et non seulement en tant qu'élève),
- dans son environnement familial et social,
- dans sa culture, son langage, ses habitudes de vie.

Construire avec celui-ci un plan de formation personnalisé et un contrat de vie dans l'Ecole qui tiennent compte de ses savoirs, savoir-faire et de ses comportements.

Mobiliser toutes les ressources pour mettre en oeuvre le projet après avoir recensé les compétences nécessaires :

- à l'interne : autres enseignants, chefs d'établissement d'origine et d'accueil (EPS, anglais, arts plastiques, technologie ...), Conseillers d'Orientation Psychologues, personnel médico-social, documentaliste, équipe médicale...
- à l'externe : travailleurs sociaux, associations, justice, entreprises (alternance) ...

Construire et gérer le groupe d'élèves en fonction des personnalités présentes.

Construire et mettre en oeuvre des stratégies individualisées d'apprentissage.

Toute cette démarche ne peut se concevoir que dans des actes d'enseignement adaptés à la problématique de chacun des jeunes accueillis.

### **Compétences :**

En complément des compétences explicitées dans le référentiel de Professeurs des Ecoles et du référentiel de CAPA-SH option F :

- connaissance des différents réseaux d'aide aux élèves et d'accompagnement éducatif,
- maîtrise de l'enseignement du français, des mathématiques, du monde contemporain et de l'éducation à la citoyenneté,
- diversification des situations d'apprentissage et des supports pédagogiques,
- préparation et suivi de l'alternance en entreprise,
- maîtrise suffisante de l'informatique pour utiliser des logiciels, CD-ROM, traitement de texte.
- Capacité à présenter les dossiers à la commission d'admission en classe relais.

### **Qualités personnelles :**

- aptitude au travail et à l'animation d'équipe,
- capacités relationnelles d'écoute et de dialogue avec des élèves dont le comportement et les attitudes ne sont pas toujours conformes à la norme attendue. Pour compléments éventuels, se renseigner auprès de Madame Valérie GRUMETZ, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de l' Information et de l' Orientation (☎ : 02 96 75 90 09) ou Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Education Nationale A.S.H. (☎ : 02 96 75 90 07).

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

0221507U	ST-BRIEUC	M.Berthelot	ECEL	ENS. CL. ELEM	CL.EX. PEDA	1.00
----------	-----------	-------------	------	---------------	-------------	------

Ce poste est sous l'autorité conjointe de l'IEN IO et de l'IEN ASH. IL est composé de 0,5 ETP pour la classe-atelier relais, poste implanté dans un collège de l'agglomération briochine et de 0,5 ETP pour la mise à disposition de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse.

**Mission classe/atelier-relais ou « classe SAS »**

La finalité essentielle de cette classe consiste à favoriser, par un accueil spécifique et d'une durée moyenne de quatre semaines une réinsertion effective des élèves dans une formation ordinaire, sous statut scolaire.

Y sont scolarisés à temps partiel des jeunes relevant du collège, dont la situation et le parcours antérieur nécessitent un temps de bilan afin de proposer une affectation pertinente dans le cadre d'un parcours ordinaire ou adapté. Les situations de ces jeunes peuvent être variées : déscolarisation, changements d'établissements à répétition, exclusions par conseil de discipline, rupture familiale ...

Les objectifs doivent permettre aux jeunes accueillis de :

- 1 / se construire un projet personnel et scolaire
- 2 / évaluer les compétences en référence au socle commun
- 3 / se socialiser dans le groupe, accepter les règles de la vie collective
- 4 / se situer par rapport à la loi,
- 5 / favoriser ainsi le retour dans un établissement scolaire

**DESCRIPTIF de la mission :**

- Appréhender le jeune dans sa globalité :
  - en tant que personne (et non seulement en tant qu'élève),
  - dans son environnement familial et social
  - dans sa culture, son langage, ses habitudes de vie
- Construire un contrat de vie dans l'Ecole qui tienne compte des aléas de son parcours antérieur.
- Mobiliser toutes les ressources pour mettre en oeuvre le projet après avoir recensé les compétences nécessaires :
  - **à l'interne** : autres enseignants, chefs d'établissement d'origine et d'accueil (EPS, anglais, arts plastiques, technologie ...), Conseillers d'Orientation Psychologues, personnel médico-social, documentaliste, équipe médicale...
  - **à l'externe** : travailleurs sociaux, associations, justice, entreprises (alternance) ...
- Construire et gérer le groupe d'élèves en fonction des personnalités présentes.
- Construire et mettre en oeuvre des stratégies individualisées d'apprentissage

**Mission auprès de la PJJ**

Ce poste concrétise, au plan départemental, la collaboration des services de l'Education Nationale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le but de lutter contre l'exclusion scolaire et la déscolarisation. Les missions sont définies en partenariat PJJ et EN.

**Descriptif de la mission :**

- Faciliter l'accès à la scolarisation et à la qualification des jeunes pris en charge par la PJJ ou par les associations habilitées PJJ
- Améliorer les procédures de repérage,
- Participer à l'évaluation scolaire de jeunes déscolarisés
- Contribuer à la scolarisation en associant les partenaires EN et PJJ
- Participer en partenariat à la prise en charge scolaire ponctuelle de certains jeunes
- Faciliter le lien avec les dispositifs de l'Education Nationale, (classe relais, MGI, CIO...)
- Faciliter la scolarisation totale ou partielle dans les dispositifs communs

- Favoriser le rapprochement des responsables des structures habilitées avec les responsables de l'EN.
- Elaborer des stratégies de scolarisation en exploitant au mieux les ressources locales et en donnant de la cohérence au parcours des jeunes concernés.

#### **Partenaires :**

- Equipes pluridisciplinaires au sein desquelles il intervient (éducateurs spécialisés, éducateurs techniques, infirmières, psychologues) et responsables de ces différentes structures
- Etablissements scolaires et de formation publics et privés (Collèges et SEGPA, Lycées professionnels, C.F.A., Maisons familiales et rurales, ...) et les dispositifs relais du département
- Services de l'Inspection Académique (division des élèves, service des examens)
- MGI et CIO, essentiellement à St-Brieuc, mais aussi sur tout le département.

#### **Actions :**

- Prendre en charge, pour des activités scolaires, certains jeunes accueillis par les structures de la PJJ (ou habilitées), autant que possible en petits groupes de trois ou quatre, sinon individuellement:
  - organiser, mettre en œuvre des ateliers d'écriture ou de mathématiques, des séquences de reprise des apprentissages fondamentaux.
  - organiser, mettre en œuvre des activités permettant d'observer et d'évaluer différentes compétences de connaissances ou de méthode.
- Participer, au sein des réunions de service, à l'élaboration de stratégies de travail et de projet pour chacun des jeunes accueillis :
  - participer à l'établissement d'un projet de formation avec un jeune, l'aider à envisager son programme de travail et organiser un accompagnement du (ou des) éducateur(s) qui vont le suivre.
  - Donner de la cohérence : participer aux différents contacts et réunions (commission, synthèse, ou projet) qui permettent d'harmoniser les pratiques et les points de vue autour des jeunes.
- Rechercher, développer, entretenir des relations de travail et d'échange avec toutes les structures et les partenaires
- Assurer la liaison et le suivi avec les établissements scolaires concernés : Chef d'établissement, équipe éducative
- Rendre compte : établir un bilan annuel de son activité et rendre compte en cours d'année si nécessaire aux deux partenaires concernés (EN et PJJ)

#### **Compétences communes aux 2 missions:**

En complément des compétences explicitées dans le référentiel Professeurs des Ecoles et CAP-SH option F.

- connaissance des différents réseaux d'aide aux élèves et d'accompagnement éducatif.
- maîtrise de l'enseignement du français, des mathématiques, du monde contemporain et de l'éducation à la citoyenneté,
- diversification des situations d'apprentissage et des supports pédagogiques,
- maîtrise suffisante de l'informatique pour utiliser des logiciels, CD-ROM, traitement de texte.
- capacité présenter les dossiers à la commission en classe relais.
- bonne expérience auprès des publics difficiles.

#### **Qualités personnelles :**

- aptitude au travail et à l'animation d'équipe,
- capacités relationnelles d'écoute et de dialogue avec des élèves dont le comportement et les attitudes ne sont pas toujours conformes à la norme attendue.

Pour compléments éventuels, se renseigner auprès de Madame Valérie GRUMETZ, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de l'Information et de l'Orientation (Tel : 02 96 75 90 09).

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**FICHE N°8**

0221042N	LANNION	Elem Woas Wen	ENS. CL. ELEM	ENF.VOYAGE	0,50
0220829G	GUINGAMP	F. LEIZOUR	ENS. CL. ELEM	ENF.VOYAGE	1,00

**Zone d'intervention :** Ecoles de Guingamp et sa périphérie, et ponctuellement les Collèges de GUINGAMP (1 poste)  
Ecoles de Lannion (0.5 poste implanté à l'école Woas Wen élémentaire + 0.50 poste à définir)

**Missions :**

- Aider les enseignants des classes ordinaires dans le suivi scolaire des élèves.
- Organiser et mettre en oeuvre le soutien aux élèves intégrés en classe ordinaire.
- Mettre en place des outils de suivi pédagogique de l'école au collège.
- Travailler en partenariat : familles , associations, collèges.
- Participer au groupe départemental de suivi de la scolarisation des enfants du voyage

Les enseignants travailleront pour l'un, sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de Guingamp Nord et pour l'autre de l'IEN de la circonscription de LANNION (pour le poste rattaché à LANNION).

**Expérience souhaitée :**

- Avoir enseigné auprès d'élèves en difficulté.
- Connaître les populations accueillies.
- Posséder des compétences confirmées en enseignement / apprentissage de la langue orale et écrite.
- Maîtriser les éléments d'une pédagogie différenciée.
- Posséder une aptitude au travail en partenariat et en équipe.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. LE GOUX, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Guingamp Nord (tél : 02 96 40 20 60)

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

C.P.D.	C.P.C.	
	<u>CPC Généraliste</u>	<u>CPC EPS</u>
<p><u>rattachés à l'IENA (0221840F)</u></p> <p>CPD Musique (1)</p> <p>CPD Langues et cultures Régionales (1)</p> <p>CPD LVE (1)</p> <p>CPD Arts visuels (1)</p>	<p>DINAN Nord (1)</p> <p>DINAN Sud (1)</p> <p>GUINGAMP Nord (1)</p> <p>GUINGAMP Sud (1)</p> <p>LAMBALLE (1)</p> <p>LANNION (1)</p> <p>LOUDEAC (1)</p> <p>PAIMPOL (1)</p> <p>ST-BRIEUC Est (1)</p> <p>ST-BRIEUC Ouest (1)</p>	<p>DINAN Sud (1)</p> <p>(0.5 Dinan Sud et 0.5 Dinan Nord)</p> <p>GUINGAMP Nord (1)</p> <p>GUINGAMP Sud (1)</p> <p>LAMBALLE (1)</p> <p>LANNION (1)</p> <p>LOUDEAC (1)</p> <p>PAIMPOL (1)</p>
<p><u>rattaché à l'IEN de Lannion (0220087A)</u></p> <p>CPD TICE rattaché fonctionnellement à l'IEN De LANNION</p>	<p>ST-BRIEUC ASH (1)</p> <p>ST-BRIEUC Adj. IA (1)</p> <p>DINAN NORD (LVE) (1)</p> <p>(0.5 Dinan Nord et 0.5 Dinan Sud)</p>	<p>ST-BRIEUC Est (1)</p> <p>ST-BRIEUC Ouest (1)</p>

**Compétences attendues :**

Les candidats devront être titulaires du CAFIMF ou du CAFIPEMF correspondant à la spécialisation sollicitée. Les candidats au poste de CPC ASH devront également être spécialisés, une connaissance de l'ensemble des secteurs et des procédures de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés sera appréciée.

Il leur est nécessaire de posséder en outre :

- une bonne connaissance des programmes et instructions :
  - dans tous les champs disciplinaires,
  - à tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire (cycles 1, 2 et 3),
- **une connaissance actualisée de la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire,**
- **une connaissance de la place de l'école dans le système éducatif et dans la société,**
- une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes, à l'organisation des actions d'animation,
- **une aptitude à utiliser les technologies modernes d'information et de communication,**
- une réelle disponibilité permettant l'adaptation de leurs horaires de travail.

**Conditions particulières d'exercice :**

Le CPC EPS est chargé, conjointement avec le CPC généraliste de la circonscription de la mise en œuvre du projet d'animation de la circonscription, projet qui recouvre des aspects pluridisciplinaires, méthodologiques et relatifs au fonctionnement des cycles.

Les candidats aux postes de CPD arts visuels, éducation musicale et CPD TICE devront, par ailleurs, justifier d'une connaissance approfondie de ces champs disciplinaires, ainsi que la maîtrise de leurs didactiques. **Ils devront être titulaires du CAFIMF ou CAFIPEMF spécifique.**

S'agissant des postes de CPD, des informations sur les conditions particulières d'exercice peuvent être sollicitées auprès de l'IEN adjoint.

Les candidats titulaires des titres requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien à laquelle participera l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription sollicitée et, s'agissant des postes de CPD, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint. La commission départementale établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Le poste de conseiller pédagogique auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la mission enseignement à l'école maternelle et de la mission maîtrise de la langue est rattaché administrativement à l'inspection académique. Ce poste a vocation à renforcer les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants nommés en école maternelle afin d'améliorer les résultats des élèves. Les interventions de ce conseiller pédagogique s'étendront sur l'ensemble du territoire départemental.

### Compétences attendues :

Les candidats devront être titulaires du CAFIPEMF.

Il leur est nécessaire de posséder en outre :

- une bonne connaissance des programmes et instructions :
  - dans tous les champs disciplinaires,
  - à tous les niveaux de l'école primaire et particulièrement en maternelle,
- une connaissance actualisée de la didactique des disciplines enseignées à l'école maternelle,
- une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes, à l'organisation des actions d'animation,
- une aptitude à utiliser les technologies modernes d'information et de communication,
- une réelle disponibilité permettant l'adaptation de leurs horaires de travail.

### Missions :

Le Conseiller Pédagogique auprès de l'I.E.N chargé de la mission « enseignement préélémentaire » sera conduit à intervenir dans les domaines suivants:

- Aide à la prise de fonction des enseignants néo-titulaires nommés en cycle 1 en école primaire et en école maternelle (en concertation avec les équipes de circonscriptions) :
  - animations pédagogiques spécifiques,
  - aide, suivi et conseils en classe,
  - évaluations de pratique,
- Conception et encadrement d'actions de formation continue spécifiques à l'enseignement pré-élémentaire ;
- Participation au groupe départemental « maternelle » :
  - réflexion et propositions didactiques ;
  - promotion de la politique départementale en matière d'enseignement pré-élémentaire ;
- Collaboration sous l'autorité de l'IEN à la promotion et au suivi des actions relatives à la « maîtrise de la langue et la lutte contre l'illettrisme » ;

Les candidats titulaires des titres requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien à laquelle participera l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la mission « enseignement pré-élémentaire ». La commission départementale établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Des informations sur les conditions particulières d'exercice peuvent être sollicitées auprès de M. Dominique DELOURME, IEN adjoint à l'inspecteur d'académie (02.96.75.90.08)



# MOUVEMENT 2011

## FICHE n° 11

**Poste d' animateur informatique**  
**EATICE**  
**Localisation : toutes les circonscriptions**  
**d'IEN à 0,75**

0220204C	PLANGUENOUAL		anim. informatique	0,50
0220656U	ST BRIEUC	Les Villages	anim. informatique	0,50
0220664C	ROSTRENEN		anim. informatique	0,50
0220829G	GUINGAMP NORD	I.E.N.	anim. informatique	0,50
0221114S	ST HELEN		anim. informatique	0,50
0221418X	PLEMET		anim. informatique	0,50
0221452J	DINAN	Les Fontaines	anim. informatique	0,50
0221489Z	PAIMPOL	KERITY	anim. informatique	0,50
0221554V	ST BRIEUC	BEAUVALLON	anim. informatique	0,50

Les fonctions assignées aux enseignants exerçant sur un poste d'animateur informatique sont définies comme suit :

- mi-temps hebdomadaire de décharge de direction d'école ou de complément de service ;
- mi-temps hebdomadaire à la disposition de l'I.E.N. de la circonscription de rattachement pour exercer, sous son autorité, les missions de conseil et d'animation dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.) auprès des équipes pédagogiques des écoles publiques.

Plus précisément, il s'agit, dans ce cadre, de :

- conseiller et accompagner les enseignants chargés de classe, dans le choix de logiciels sélectionnés par l'Education Nationale et dans l'utilisation pédagogique de l'outil informatique en participant à la mise en œuvre des activités des élèves concrétisant ainsi cette utilisation pédagogique,
- conseiller les collectivités territoriales (municipalités) lors de l'acquisition et de la mise à disposition des enseignants et des élèves de matériels T.I.C.
- participer aux actions d'animation pédagogique et de formation des maîtres, ainsi qu'à la mutualisation des outils et activités à diffuser, par la participation à l'élaboration et à la mise à jour du site de circonscription,
- participer en circonscription à la mise en œuvre des opérations nationales, académiques et départementales initiées par l'Education Nationale dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (enquêtes, projets, expérimentation et suivi des projets innovants, évaluations institutionnelles,...)
- diffuser les usages pédagogiques de l'outil informatique, assurer la veille technologique...
- inscrire cette activité dans un cadre départemental en participant aux réunions animées par l'I.E.N. chargé de mission et en lui adressant, sous couvert de l'I.E.N. de circonscription, un compte rendu d'activités.

Les EATICE complètent leur service par une charge d'enseignement en école maternelle, élémentaire ou primaire à 0.50 équivalent temps plein.

Les charges de chaque EATICE seront précisées dans le cadre d'une lettre de mission annuelle (répartition territoriale en particulier).

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Monsieur DESCAMPS, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Lannion (02.96.37.01.35).

Le CAFIPEMF est souhaitable et devra être envisagé.

Les candidats devront transmettre leur candidature, pour le 18 avril 2010, délai de rigueur, par courrier, courriel ou télécopie auprès de la DIV1D.

Ils seront reçus par une commission départementale qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

# MOUVEMENT 2011

## FICHE N° 12

### Postes d'enseignement des langues vivantes étrangères et régionale itinérants

0221007A	MATIGNON		élém.	ASOU	Animation soutien ANGLAIS	ANIM. LANGUE	1.00
0220239R	PLENEE JUGON		élém.	ASOU	Animation soutien ANGLAIS	ANIM. LANGUE	1.00
0221553U	TREGUIER		élém.	ASOU	Animation soutien ANGLAIS	ANIM. LANGUE	1.00
0221443Z	PERROS GUIREC	CENTRE	élém.	ASOU	Animation soutien ANGLAIS	ANIM. LANGUE	1.00
0220764L	CALLAC		élém.	ASOU	Animation soutien ANGLAIS	ANIM. LANGUE	1.00
0220764L	CALLAC		élém.	ASOU	Animation soutien BRETON	ANIM. LANGUE	1.00
0220089C	GUINGAMP NORD	IEN	élém.	ASOU	Animation soutien ANGLAIS	ANIM. LANGUE	1.00
0221524M	PORDIC		élém.	ASOU	Animation soutien ALLEMAND	ANIM. LANGUE	1.00
0221502N	TREGUEUX		élém.	ASOU	Animation soutien ANGLAIS	ANIM. LANGUE	1.00

#### Postes itinérants d'enseignement des langues vivantes étrangères et régionale (temps plein quotité = 100)

Peuvent se porter candidats, les enseignants titulaires d'une habilitation de langue correspondant au poste fléché souhaité ou étant susceptible de l'obtenir avant la fin de la présente année scolaire.

0221506T	ST BRIEUC	CESSON CX ROUGE	élém.	ANIMATION SOUTIEN	lecture	1.00
----------	-----------	-----------------	-------	-------------------	---------	------

**Ce type de poste comporte deux champs d'intervention qui se déclinent de la façon suivante :**

- Le service est consacré, pour une part, à l'apprentissage en classe de la lecture et de la production des écrits. L'enseignant travaille auprès d'élèves du cycle 2 des écoles de la Zone d'Education Prioritaire de Saint-Brieuc. Il s'associe pleinement aux projets d'enseignement construits avec les maîtres titulaires des classes.
- D'autre part à l'accueil et à l'enseignement du français pour les enfants nouvellement arrivés en France (primo-arrivants).

L'enseignant travaille, en liaison étroite avec l'équipe de circonscription de SAINT-BRIEUC Est. Après avoir évalué les besoins, en particulier scolaires, il participe à la définition, à la rédaction et à la mise en place des projets individuels de scolarisation.

**Compétences souhaitées :**

- expérience d'enseignement en cycle 2 (cours préparatoire,...),
- une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères, (exemples : une unité de valeur en Français langue étrangère ou en Français langue seconde - une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère),
- un goût prononcé pour le travail en équipe.

**Renseignements complémentaires :**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Pascal PERCHERON, IEN Saint-Brieuc Est - ☎ : 02 96 75 91 31.

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

MOUVEMENT 2011

FICHE N° 13/2

POSTE «PRIMO ARRIVANTS ET AIDE AUX  
DEMANDEURS D'ASILE»  
A LAMBALLE

0220899H	LAMBALLE	Mathurin Méheut élémentaire	IEEL	INI. ET. ELE	Primo-arrivants	1.00
----------	----------	-----------------------------	------	--------------	-----------------	------

**Implantation du poste :**

*Ecole Mathurin MEHEUT à LAMBALLE*

**Mission et service :**

La mission essentielle de ce poste consiste à seconder les enseignants pour l'accueil et l'enseignement du français pour des enfants nouvellement arrivés en France, et particulièrement pour ceux qui relèvent du CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) de Lamballe.

Le service se décline à deux niveaux d'enseignement, chacun pour mi-temps.

- D'une part dans les écoles de la ville de Lamballe, pour les enfants les plus jeunes.,
- D'autre part au sein du collège Gustave Téry, pour la prise en charge des enfants plus âgés.

L'enseignant travaillera, en liaison étroite avec l'équipe de circonscription de Lamballe, les enseignants des classes où sont accueillis les enfants, tant au collège qu'à l'école et en partenariat avec les responsables du CADA . Après avoir évalué les besoins, en particulier scolaires, il participera à la définition, à la rédaction et à la mise en place des projets personnalisés de scolarisation.

**Compétences souhaitées :**

- \* Expérience d'enseignement en cycle 2 (cours préparatoire,...),
- \* Une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères, (exemples : une unité de valeur en Français langue étrangère ou en Français langue seconde - une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère
- \* Un goût prononcé pour le travail en équipe et en partenariat.
- \* Des facultés d'adaptation à des situations en évolution permanente.

**Renseignements complémentaires :**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Serge SIMON - IEN Lamballe -  
tél : 02-96-31-03-21

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

MOUVEMENT 2011

FICHE N° 13/3

**POSTE « PREVENTION DE L'ILLETTRISME -  
PRIMO ARRIVANTS »  
A ROSTRENEN**

0221091S	ROSTRENEN	ANIMATION SOUTIEN	LECTURE (prév. Illettrisme)	1.00
----------	-----------	-------------------	-----------------------------	------

Ce type de poste comporte deux champs d'intervention qui se déclinent de la façon suivante :

- Le service est décliné pour une part à l'apprentissage, en classe, de la lecture et de l'écriture. L'enseignant travaille auprès d'élèves du cycle 2 des écoles (accueillant des élèves anglophones) de Guingamp sud . Il s'associe pleinement aux projets d'enseignement construits avec les maîtres titulaires des classes.
- D'autre part à l'accueil et à l'enseignement du français pour les enfants nouvellement arrivés en France (primo-arrivants).

Les enseignants travaillent, en liaison étroite avec l'équipe de circonscription et les enseignants des classes d'accueil. Après avoir évalué les besoins, en particulier scolaires, il participe à la définition, à la rédaction et à la mise en place des projets individuels.

Compétences souhaitées :

- Expérience d'enseignement en cycle 2 (cours préparatoire,...),
- une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères, (exemples : une unité de valeur en Français langue étrangère ou en Français langue seconde - une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère),
- un goût prononcé pour le travail en équipe.

Renseignements complémentaires :

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Annick LESCRENIER - IEN Guingamp Sud - tél. : 02.96.43.74.00

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

MOUVEMENT 2011

FICHE N° 13/4

**Poste « Prévention de l'illettrisme  
- primo arrivants »  
à Collinée**

0221482S	COLLINEE	ANIMATION SOUTIEN	LECTURE (prév. Illettrisme)	1.00
----------	----------	-------------------	-----------------------------	------

Ce type de poste comporte deux champs d'intervention qui se déclinent de la façon suivante :

- Le service est décliné pour une part à l'apprentissage, en classe, de la lecture et de l'écriture. L'enseignant travaille auprès d'élèves du cycle 2 des écoles (accueillant des élèves non-francophones) de Loudéac. Il s'associe pleinement aux projets d'enseignement construits avec les maîtres titulaires des classes.

- D'autre part à l'accueil et à l'enseignement du français pour les enfants nouvellement arrivés en France (primo-arrivants).

Les enseignants travaillent, en liaison étroite avec l'équipe de circonscription et les enseignants des classes d'accueil. Après avoir évalué les besoins, en particulier scolaires, il participe à la définition, à la rédaction et à la mise en place des projets individuels.

***Compétences souhaitées :***

- Expérience d'enseignement en cycle 2 (cours préparatoire,...),
- une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères, (exemples : une unité de valeur en Français langue étrangère ou en Français langue seconde - une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère),
- un goût prononcé pour le travail en équipe.

***Renseignements complémentaires :***

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Hervé QUINIO, IEN DINAN SUD - tél. : 02.96.39.15.00

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

# MOUVEMENT 2011

## FICHE N° 14

<b>Education prioritaire</b> <b>Postes d'animateur de réseau</b> <b>(postes à mi-temps)</b> <b>Secteurs de Collinée, Plémet, Merdrignac et Plouasne</b>
--

0221482S	COLLINEE	ACS	ANIMATION SOUTIEN	0,50
0221090R	MERDRIGNAC	ACS	ANIMATION SOUTIEN	0,50
0221418X	PLEMET	ACS	ANIMATION SOUTIEN	0,50
0221494E	PLOUASNE	ACS	ANIMATION SOUTIEN	0,50

Sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, le coordonnateur devra assurer les missions suivantes :

1- *Assurer l'impulsion, la mise en œuvre et le suivi de l'évaluation dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés des projets définis dans le contrat de réussite.*

- participer aux instances réglementaires spécifiques du REP (conseils de cycles et de maîtres, conseils de REP) ;
- participer à l'organisation des actions de formation prévue dans le cadre du REP .
- faciliter la mutualisation des moyens matériels et financiers existants ou attribués à l'éducation prioritaire.

2- *Mettre en place les outils permettant d'évaluer les actions prévues dans le contrat de réussite*

- participer à l'élaboration des indicateurs et des outils d'évaluation en continu 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ;
- exploiter ces résultats, participer à leur analyse et les communiquer aux partenaires ;
- définir et impulser les remédiations nécessaires.

3- *Faciliter les relations et les échanges entre les enseignants dans chaque école, entre les écoles, entre les écoles et le collège, et avec l'ensemble des partenaires extérieurs.*

- assurer l'accueil et l'intégration des enseignants nouvellement nommés en éducation prioritaire ;
- veiller à mutualiser et à faire connaître les outils et pratiques pédagogiques efficaces ;
- renforcer les liens entre la communauté éducative, les familles et les partenaires extérieurs ainsi qu'avec l'institution scolaire.

4- *Participer à la mise en œuvre des actions d'enseignement inscrites dans le projet de réseau.*

- aide auprès des enseignants pour l'encadrement des élèves
- prise en charge d'activités de différenciation pédagogique.

### Qualités requises :

- disposer d'une expérience préalable d'enseignement ;
- faire preuve de réelles dispositions pour un travail en équipe ;
- avoir des capacités d'initiative et d'organisation ;
- faire preuve d'intérêt pour la recherche et l'innovation en pédagogie ;
- avoir des compétences dans les domaines de la communication, de l'animation, de la régulation et de l'évaluation ;
- posséder une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- disponibilité horaire pour participer aux différentes instances et réunions institutionnelles .

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Hervé QUINIO , IEN de Dinan Sud (02 96 39 15 00) et M. Hervé BARILLER, IEN de Loudéac (02 96 28 02 82).

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Poste de directeur du centre de classes  
d'environnement à PERROS-GUIREC &  
FREHEL****FICHE N° 15**

0221840F	ST BRIEUC	circonscription	IENA	FONCT PED EXCEPT	SANS SPEC.	1,00
0221840F	ST BRIEUC	circonscription	IENA	FONCT PED EXCEPT	SANS SPEC.	1,00

Les fonctions du directeur administratif et pédagogique sont assurées par un enseignant mis à disposition, qui travaille en étroite collaboration avec le siège et les différentes structures des PEP 22.

Il a la charge de la direction administrative, pédagogique, financière et de la surveillance générale de l'établissement sous la responsabilité du directeur de l'association.

Il est responsable, par délégation du président de l'association gestionnaire, du fonctionnement de l'établissement. Il a une fonction de direction pédagogique. Le directeur est responsable de la mise en œuvre permanente des actions pour lesquelles le centre a été agréé, en particulier de l'animation pédagogique. Il organise en collaboration avec le siège de l'association la promotion, la contractualisation, l'information, tous les contacts nécessaires avec les établissements, les collectivités et les organismes susceptibles d'être accueillis.

Il assure la coordination générale des séjours et propose les orientations pédagogiques.

Il dirige l'ensemble des personnels du centre et gère les moyens mis à disposition car il est responsable devant le Conseil d'Administration de l'association A.D.P.E.P. de la réalisation du budget qui lui est alloué.

Parallèlement, les candidatures doivent être adressées pour le 18 avril 2010 délai de rigueur :

- d'une part à l'Inspection Académique - DIV1D
- d'autre part à l'Association des P.E.P. - 31 rue de Brest à SAINT-BRIEUC.

**Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.**



# MOUVEMENT 2011

## FICHE N° 16

### Poste spécialisé

#### option F ou C

Coordonnateur de la commission départementale d'orientation (0.5 ETP) et Adjoint au coordonnateur du pôle enfance auprès de la MDPH (0.5 ETP)

0220092F	ST BRIEUC	Circo STB ASH	ST-BRIEUC ASH	ACEN	1
----------	-----------	---------------	---------------	------	---

#### Missions :

#### Secrétariat CDO :

- En lien avec les I.E.N. C.C.P.D. et les chefs d'établissements du second degré : réception et vérification des dossiers de demande d'orientation vers les E.G.P.A..
- Organisation des Commissions techniques d'orientation : calendrier, convocations, invitations des familles, préparation des dossiers.
- En commission : présentation des dossiers, mise à jour des relevés de décisions.
- Préparation et organisation des C.D.O. plénières (élaboration des listes avec avis, convocations, calendrier en lien avec l'I.A.).
- Mise à jour régulière du tableau des effectifs scolarisés en E.G.P.A.. Lien avec la M.D.P.H. (prise en compte des élèves handicapés scolarisés en E.G.P.A.).

#### Agent coordonnateur du pôle enfance auprès de la MPDH :

- Enregistrement, vérification des dossiers transmis à la MDPH.
- Préparation de la présentation des dossiers en commission
- Elaboration des synthèses à transmettre à la Commission des Droits et de l'Autonomie
- Aide à la transmission des notifications
- Relations avec les enseignants référents et les équipes pédagogiques pour les dossiers suivis.

#### Compétences attendues :

- Maîtrise des outils de bureautique : tableur, traitement de textes, courriels.
- Qualités relationnelles. Discrétion et réserve professionnelle.
- Disponibilités et flexibilités horaires.
- Adaptabilité calendaire pour assurer la continuité du service public.

Les candidats titulaires des titres requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien, qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

# MOUVEMENT 2011

## FICHE N° 17

Enseignant chargé de mission pour l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (A.S.H) auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Côtes d'Armor

0220092F	ST BRIEUC	Circo STB ASH	AIDE C. IEN (ACEN)	1,00
----------	-----------	---------------	--------------------	------

Localisation du poste : Inspection de l'Education Nationale de ST BRIEUC A.S.H.

### Mission générale :

Intégré au sein de l'équipe de circonscription ST BRIEUC A.S.H., l'enseignant aura pour mission principale la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la formation d'adaptation à l'emploi des AVS/EVS.

### Missions :

- prises de contact et élaboration des contenus de formation.
- logistique de la formation : élaboration et envoi des emplois du temps et convocations des formateurs et des AVS/EVS, réservation des lieux de formation, gestion des absences, des heures de récupération et des frais de déplacement des AVS/EVS.
- participation aux formations et rédaction des comptes-rendus.
- participation à l'équipe de suivi.
- suivi des évaluations annuelles des AVS/EVS (bilans d'interventions et évaluations des AVS/EVS par les enseignants).
- participation aux recrutements des AVS/EVS.
- suivi du site de la circonscription ASH

### Compétences requises :

- Expérience pédagogique approfondie,
- Bonne connaissance du système éducatif et notamment de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés
- Capacité à travailler en équipe,
- Capacité à la prise d'initiative,
- Capacité à rédiger rapports et notes de synthèse,
- Sens des relations humaines,
- Connaissances informatiques nécessaires
- Disponibilité importante (35 heures / semaine).

Contact : Mme Agnès BIZOUARN, IEN ASH (tél. : 02 96 75 90 07)

Les candidatures sont à adresser, accompagnées d'une lettre de motivation, pour le 18 avril 2010 à :

Division du 1<sup>er</sup> degré  
8 bis, rue du Champ de Pies - B.P. 2369 - 22023 ST BRIEUC cedex 1

**Les candidats titulaires des titres requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien, qui établira un classement tenant compte des compétences, et des motivations des personnes entendues.**

# MOUVEMENT 2011

## FICHE N° 18

### Poste d'enseignant spécialisé pour l'aide à la scolarisation en milieu ordinaire

- 1 poste option C : SESAD Plérin

0220246Y	PLERIN	PORT HOREL	ST-BRIEUC Ouest	CLIS (CHMO) OPTION C	1,00
----------	--------	------------	-----------------	----------------------	------

- 0,5 poste option C : SESAD Trestel - Trévou Tréguignec

0220942E	LANNION	PEN AR RU	LANNION	CLIS (CHMO) OPTION C	0,50
----------	---------	-----------	---------	----------------------	------

- 2 postes option B : SAAAIS St Briec

0221507U	ST BRIEUC	MARCELLIN BERTHELOT	ST BRIEUC Est	CLIS (CHV) OPTION B	2,00
----------	-----------	---------------------	---------------	---------------------	------

- Le rôle de l'enseignant spécialisé est d'aider et accompagner la scolarisation en milieu ordinaire des enfants pris en charge par un SESAD. La mission première est l'enseignement.
- L'enseignant vient régulièrement dans l'établissement scolaire pour assurer à l'élève ou aux élèves concernés des séances de soutien spécifique qui permettent de reprendre des apprentissages qui se sont avérés difficiles.
- L'enseignant collabore avec l'enseignant responsable de l'élève pour optimiser la mise en oeuvre du projet personnalisé de scolarisation. Il apporte à l'enseignant qui accueille l'élève pris en charge par un SESAD son éclairage d'expert sur l'organisation et l'amélioration possible des activités,
- Il doit être consulté en cas de difficulté et donner son avis sur les conditions de scolarisation.
- Il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH à qui il rend compte régulièrement de son emploi du temps.

Pour ces différents postes, il convient de s'informer de la nature des missions auprès de Mme Agnès BIZOUARN, Inspectrice de l'Éducation Nationale A.S.H. Tél. : 02.96.75.90.07

# MOUVEMENT 2011

## FICHE N° 19

**ITEP Kerbeaurieux**  
**à SAINT-QUAY-PORTRIEUX (0221110M) :**

- **Coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement**
- **Adjoints**

Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés  
- arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé (BO n° 17 du 23/04/09)

### **1) Coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement (ECSP option D) : 1 poste**

La coordination de l'Unité d'Enseignement de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D.

Il exerce à mi-temps les fonctions d'enseignant et coordonne l'Unité d'Enseignement sur l'autre mi-temps. A ce titre, le coordonnateur pédagogique :

1. est associé à la concertation qui s'établit entre la MDPH, les familles et l'institut lors de la demande d'admission d'un enfant ;
2. participe avec le directeur général et le médecin à la répartition des enfants dans les divers groupes. Il est aussi informé de toute absence ou sortie d'élèves scolarisés.
3. participe aux réunions organisées par le directeur général en vue d'assurer la bonne coordination de l'ensemble des actions éducatives thérapeutiques et scolaires dont bénéficie chaque enfant.

Dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation et d'un emploi du temps construit et validé lors des réunions décrites ci-dessus, le coordonnateur pédagogique est garant de la mission de l'unité d'enseignement chargée d'assurer la formation scolaire des enfants accueillis à l'institut.

Il veille à la mise en oeuvre de tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du projet personnalisé au service du parcours de formation de l'élève.

Il appartient au coordonnateur, entouré de son équipe pédagogique, d'appliquer ces principes et d'adapter le dispositif de scolarisation. A cette fin, la formation des jeunes s'effectuera pour partie dans les classes de l'école de l'institut et autant que de besoin dans des sites de scolarisation progressivement mis en place dans des écoles et établissements scolaires, partenaires de l'institut par convention.

Les enseignants de l'Unité d'Enseignement se conformeront aux dispositions spécifiques de l'éducation nationale (conseil des maîtres, d'école, règlement intérieur). Une place privilégiée sera accordée à la vie scolaire et au statut de l'élève.

Durant le temps scolaire, identifié par les emplois du temps individuels et collectifs, le coordonnateur et l'équipe enseignante assureront les responsabilités dévolues à tout enseignant dans le cadre de la réglementation de l'éducation nationale.

### **2) Enseignant classe spécialisée (ECSP) option D : 3 postes**

Les enseignants doivent être titulaires du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D.

**Avant de transmettre leur candidature, les personnes intéressées devront obligatoirement se renseigner auprès du directeur de l'institut (tél : 02 96 70 88 70) et prendre contact avec l'IEN ASH, Mme Agnès BIZOUARN (tél : 02 96 75 90 07).**

0221043P	ST BRIEUC	LA BRECHE AUX CORNES	ANIMATION SOUTIEN-coord. ZEP	1.00
----------	-----------	----------------------	------------------------------	------

**DESCRIPTIF :**

Créé en septembre 1999 pour accompagner la mise en oeuvre du Contrat de Réussite de la Zone d'Education Prioritaire SAINT-BRIEUC / PLEDRAN (22) (7 écoles), le poste de coordonnateur de la ZEP est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Saint-Brieuc Est (responsable de ZEP).

Le coordonnateur travaille, au sein de l'équipe de circonscription, selon 3 axes :

**1 - Le fonctionnement interne de la ZEP**

- la préparation des conseils de la Zone d'Education Prioritaire
- la liaison entre les écoles d'éducation prioritaire et entre écoles et collège
- la participation aux Conseils d'école et aux équipes éducatives . . .
- l'utilisation des crédits, la mise en oeuvre des actions financées et leur évaluation

**2 - Les partenariats**

- les liens avec la famille et le travail sur la parentalité
- le travail avec les partenaires qui interviennent dans les quartiers du territoire d'Education Prioritaire
- les collectivités locales (Contrats Educatifs Locaux, Contrats de ville . . .)

**3 - L'action pédagogique**

- la liaison avec le collège de secteur
- l'organisation et le suivi des stages ZEP
- l'impulsion et le suivi des projets fédérateurs
- la participation à des projets pédagogiques de classe, principalement en cycle 3
- la conception et la mise en place d'outils communs (technozep, bibliothèque pédagogique . . .)

**COMPETENCES REQUISES :**

- Bonnes connaissances des programmes de l'école primaire
- Bonnes aptitudes au travail en équipe et en partenariat
- Bonnes connaissances de l'outil informatique (tableur, traitement de textes)
- Grande aptitude à la communication
- Grande souplesse organisationnelle et réelle disponibilité horaire
- Disponibilité calendaire pour assurer la continuité du service.

Les candidats à cet emploi seront reçus en **entretien individuel par une commission** dont les membres seront désignés par l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Cet entretien aura un double objectif :

- donner aux candidats une information complète et précise sur les conditions d'exercice de la fonction et les sujétions particulières qu'elle implique,
- leur permettre d'exprimer leurs motivations pour cette fonction et de manifester les qualités nécessaires à son exercice.

La Commission établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à M. Pascal PERCHERON, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Saint-Brieuc Est (☎ : 02.96.75.91.31).

## MOUVEMENT 2011

### FICHE N° 21

<b>CLIN</b> <b>Classe d'Initiation</b> école élémentaire Cesson Croix Rouge à SAINT-BRIEUC
---

221506T	SAINT-BRIEUC	Cesson Croix Rouge élémentaire	INI. ET. ELE primo-arrivants	1.00
---------	--------------	--------------------------------	------------------------------	------

#### DESCRIPTIF :

Le dispositif d'initiation - classe d'initiation CLIN - regroupe des élèves en nombre relativement restreint pour leur dispenser un enseignement spécifique. Son rôle est de conduire au plus tôt les enfants qui la fréquentent à une intégration complète dans les classes ordinaires. Dans cette perspective, il est important que cette classe fonctionne en structure ouverte sur les autres classes de l'école.

L'action de ce maître s'inscrit pleinement dans les projets d'enseignement construits par les maîtres titulaires des classes de l'école, conformément aux programmes nationaux.

L'Inspecteur de l'Education Nationale valide et évalue les actions mises en œuvre.

#### COMPETENCES REQUISES :

La compétence dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère est attendue.

Les candidats devront donc avoir bénéficié d'une expérience et/ou d'une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères (exemple : une unité de valeur en français langue étrangère - une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère).

Un goût prononcé pour le travail en équipe et une expérience d'enseignant en cycle 2 (CP en particulier) sont également souhaités.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Pascal PERCHERON, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de SAINT-BRIEUC Est (☎ : 02.96.75.91.31).

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.